



BISSONNETTE FORTIN GIROUX

Cabinet d'avocats

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

Saint-Jérôme, le 10 janvier 2017

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par interim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-3987-2016
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif de Société en
commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2017
Notre référence : 3070-0373

Cher Monsieur Méthé,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 5 janvier 2017 accordant un délai supplémentaire de quatre (4) jours à Gaz Métro pour déposer ses réponses à la demande de renseignements relative aux caractéristiques d'un contrat d'entreposage dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Compte tenu du grand nombre de dossiers dans lesquels elle est appelée à travailler de même que des échéances serrées qui ont été établies pour certains d'entre eux, notre analyste, Madame Esther Falardeau, nous informe qu'il lui sera impossible de respecter la nouvelle échéance du 13 janvier 2017 pour le dépôt de la preuve des intervenants dans ce dossier. Madame Falardeau souhaiterait pouvoir bénéficier du week-end pour finaliser son mémoire et ainsi être en mesure de déposer celui-ci lundi le 16 janvier 2017, ce qui ne constitue certes pas une modification importante du calendrier réglementaire.

Il ne faut pas perdre de vue non plus qu'un délai supplémentaire de quatre (4) jours a été accordé à Gaz Métro pour déposer ses réponses à cette DDR.



Nous apprécierions en conséquence que la Régie autorise notre analyste à déposer sa preuve lundi le 16 janvier plutôt que vendredi le 13 janvier 2017.

Meilleures salutations.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT
GS/jk

- c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Ghislaine Carrière et Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais
- Madame Esther Falardeau

